

AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÉOLUTION CA19 09 0086

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2019, la résolution suivante :

Résolution CA19 09 0086 autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 55, rue Legendre Est, l'agrandissement du bâtiment et le réaménagement d'une aire de stationnement extérieure - Lot 4 122 349 du cadastre du Québec - (dossier 1184039017).

Cette résolution n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, a reçu l'approbation du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 17 mai 2019.

Cette résolution est entrée en vigueur le 17 mai 2019 et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal le 27 mai 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert